

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

N°CT2023.2/019-1

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Julie CORDESSE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPRez, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Eric TOLEDANO à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Marie VINGRIEF, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Virginie DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Séverine PERREAU à Madame Josette SOL, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Bruno CARON, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Rosa LOPES, Madame Sonia RABA, Madame Mathilde WIELGOCKI.

Secrétaire de séance : Madame Patrice DEPRez.

Nombre de votants : 64

Vote(s) pour : 64



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

N°CT2023.2/019-1

OBJET : **Finances** - Adoption du budget primitif pour l'exercice 2023 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2022.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M59 modifiée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2023.1/005-1 du 15 février 2023 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 ;

VU le compte de gestion 2022 du budget principal de Grand Paris Sud Est Avenir produit par le comptable ;

VU l'état des restes à réaliser produit par l'ordonnateur de Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU le visa du comptable sur la fiche de calcul des résultats prévisionnels de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT la possibilité de procéder à la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de reprendre par anticipation au budget primitif 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 et le résultat d'investissement de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT que l'évaluation des crédits proposés à la section de fonctionnement correspond à une juste et sincère appréciation des besoins inhérents à l'administration et à la gestion de l'ensemble des services du Territoire ;

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 06 AVRIL 2023,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPT**E le budget primitif du budget principal 2023 par chapitres budgétaires, avec reprise anticipée et affectation prévisionnelle des résultats de clôture de l'exercice 2022.

ARTICLE 2 : **DIT** que le total des prévisions de recettes imputables à la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 s'élève à un montant global de 204 734 449,70 euros.

ARTICLE 3 : **DIT** que les prévisions des recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
70	Produits des services et du domaine	5 410 979,00 €
73	Impôts et taxes	85 220 277,00 €
74	Dotations et participations	111 029 793,70 €
75	Revenus des immeubles	2 087 950,00 €
013	Atténuations de charges	635 450,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €
TOTAL		204 734 449,70 €

ARTICLE 4 : **DIT** que le total des prévisions de dépenses imputables à la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 s'élève à un montant global de 204 734 449,70 euros.

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

ARTICLE 5 : **DIT** que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
011	Charges à caractère général	51 995 886,26 €
012	Charges de personnel	58 450 000,00 €
014	Atténuations de produits	43 735 504,00 €
65	Autres charges de gestion courante	25 433 748,83 €
656	Frais fonctionnement groupes d'élus	85 000,00 €
66	Charges financières	5 600 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	100 000,00 €
68	Dotations aux provisions	20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	7 614 310,61 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 700 000,00 €
TOTAL		204 734 449,70 €

ARTICLE 6 : **DIT** que le total des prévisions des recettes imputables à la section d'investissement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 s'élève à un montant total de 86 565 165,25 euros, reports 2022 inclus.

ARTICLE 7 : **DIT** que les prévisions des recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 333 000,00 €
13	Subventions d'investissement	7 879 142,71 €
16	Emprunts et dettes assimilées	23 832 496,07 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 133,00 €
27	Autres immobilisations financières	32 087,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	4 290 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	7 614 310,61 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre	11 700 000,00 €

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

	sections	
041	Opérations patrimoniales	1 200 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	18 543 658,68 €
R001	Résultat de clôture 2021	4 126 337,18 €
TOTAL		85 565 165,25 €

ARTICLE 8 : DIT que le total des prévisions des dépenses imputables à la section d'investissement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 s'élève à un montant total de 86 565 165,25 euros, reports 2022 inclus.

ARTICLE 9 : DIT que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
16	Emprunts et dettes assimilées	19 161 735,00 €
20	Immobilisations incorporelles	9 382 011,41 €
204	Subventions d'équipement versées	2 536 792,00 €
21	Immobilisations corporelles	38 846 399,11 €
23	Immobilisations en cours	11 047 127,73 €
26	Participations et créances rattachées	305 100,00 €
27	Autres immobilisations financières	3 736 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 200 000,00 €
TOTAL		86 565 165,25 €

ARTICLE 10 : DIT que les crédits inscrits à ce budget sont votés par chapitres budgétaires, et sans spécialisation d'article.

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

ARTICLE 11 : **DIT** que le budget primitif du budget principal pour l'année 2023 reste déposé et mis à disposition au sein de la Direction des finances, de la commande publique et du contrôle de gestion de GPSEA, située 14 rue le Corbusier à Créteil.

FAIT A CRETEIL, LE DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

Effort financier de GPSEA en matière de développement durable

Au-delà de la configuration de notre territoire, qui regroupe la moitié des espaces agricoles et de nombreux espaces naturels de la Métropole, avec notamment le massif de l'Arc boisé, les différentes composantes du développement durable* sont directement liées aux compétences de GPSEA, qui dispose aujourd'hui d'un panel de compétences vaste qui permet une mise en cohérence de l'action publique de proximité, tant dans la gestion des services publics de quotidienneté que dans la mise en œuvre de compétences stratégiques au service d'un développement territorial équilibré.

Dans la continuité des actions engagées depuis la création du Territoire, l'année 2023 marquera la poursuite de la déclinaison opérationnelle du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté dans sa version définitive lors du conseil de territoire du 9 juin 2021. Véritable projet de transition économique, écologique et durable, élaboré dans le cadre d'une large concertation, le PCAET constitue la matrice de l'action de GPSEA au service de ses habitants en matière de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique, ordonnée autour d'une stratégie de développement soucieuse des spécificités du territoire en matière environnementale, climatique, économique et sociale.

Les différents volets du PCAET seront plus que jamais concrétisés en 2023, dans le cadre de plusieurs documents stratégiques adoptés en 2022, avec par exemple le Plan Local de Mobilité (PLM ; conseil de territoire du 12 octobre 2022) et le Plan Vélo fixant un programme d'aménagements cyclables et de services aux cyclistes, le Plan Alimentaire Territorial (PAT ; conseil de territoire du 14 décembre 2022) labellisé par le ministère en charge de l'agriculture, le Règlement local de publicité intercommunal (RLPi ; conseil de territoire du 22 juin 2022), ou dont l'élaboration sera prolongée avec l'engagement de la phase de concertation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). GPSEA confortera également son éco-exemplarité pour jouer pleinement son rôle de moteur en matière de développement durable avec la mise en œuvre de la charte des achats durables associant les communes autour d'une volonté de renforcer l'insertion des publics en difficulté et de promouvoir les pratiques de commande publique vertueuses sur le plan environnemental.

Le présent document se donne pour objectif d'identifier l'effort fourni par GPSEA en matière de développement durable dans le cadre de son budget primitif 2023. Le spectre des dépenses et des recettes examinées couvre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal, ainsi que celles des budgets annexes assainissement, parcs de stationnement et eau potable.

Au total, l'effort financier du Territoire en faveur du développement durable s'élève sur ses quatre budgets à 82 856 000 euros dont 51 461 000 euros en dépenses de fonctionnement et 31 395 000 euros en dépenses d'investissement, soit respectivement 27% et 48% des crédits inscrits pour chacune des sections. Les recettes perçues au titre du développement durable sont évaluées à 61 573 500 euros, dont 53 670 500 euros pour la section de fonctionnement et 7 903 000 euros pour la section d'investissement, soit respectivement 25% et 52% des crédits inscrits pour chacune des sections (hors emprunt s'agissant de l'investissement).

**Le concept de développement durable est issu des travaux de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui le définissait en 1987 comme « un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Sans se réduire aux enjeux environnementaux, il comprend également une dimension économique et sociale qui s'articule autour d'objectifs de cohésion et d'équité sociales, ainsi que de soutenabilité des modes de production.*

1. Secteur des déplacements, du transport, de l'attractivité et de l'aménagement (dépenses : 6,4 millions d'euros ; recettes : 2,3 millions d'euros)

GPSEA amplifiera en 2023 le déploiement de sa compétence transports et déplacements dans le cadre du volet « air » du PCAET, afin de développer les modes de déplacements actifs et réduire les émissions de gaz à effets de serre. Cette mobilisation se manifesterà dans le cadre :

- De la poursuite de la mise en œuvre, à la suite de leur adoption définitive par le conseil de territoire lors de sa séance du 12 octobre 2022, du PLM ainsi que du Plan Vélo, qui prévoient l'aménagement à terme sur le territoire d'un réseau structurant de plus de 200 km de pistes cyclables (**action n°7 du PCAET**) assorti des services nécessaires à une bonne pratique cyclable (à titre d'exemple, 5 000 places supplémentaires de stationnement vélo positionnées autour des pôles structurants de GPSEA et à proximité des gares). Environ 30 000 euros sont prévus dans le cadre du budget 2023 au titre de la mise en œuvre du Plan Vélo, hors aménagements cyclables réalisés dans le cadre de la programmation de travaux voirie ;
- Comme chaque année, d'un soutien au développement d'une offre de transports plus respectueuse de l'environnement (**action n°8 du PCAET**), avec au-delà d'un engagement en faveur des mobilités innovantes, une participation du Territoire au financement de l'offre de transports en commun. Cet engagement se traduit notamment dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec Île-de-France Mobilités pour étoffer les dessertes du réseau SITUS (2,12 millions d'euros), ainsi que par la mise en place de navettes de transport vers le marché de Sucy-en-Brie (48 000 euros). A noter que cette politique de développement des transports en commun donne lieu à une participation du port de Bonneuil-sur-Marne au financement du réseau SITUS, ainsi qu'au versement de redevances au départ pour les gares terminus se situant sur le Territoire (157 000 euros) ;

GPSEA agit par ailleurs pour favoriser l'accès à ses parcs relais situés à Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie, avec la mise en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2019 de la gratuité d'accès pour les usagers des transports en commun titulaires d'un abonnement Navigo annuel. Cette action volontariste, qui bénéficiait à la fin de l'année 2022 à plus de 750 usagers et dont le financement est assuré par Île-de-France Mobilités par le biais d'une compensation de la perte en recettes assumée par GPSEA (estimée à 271 000 euros pour 2023), est prolongée dans le cadre du marché d'exploitation des parcs relais mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020. Le renouvellement de ce marché au 1^{er} mai 2023 est actuellement préparé afin d'offrir

un service public du stationnement toujours plus adapté aux besoins des usagers des transports en commun. Au-delà des parcs relais, le Territoire continuera d'intervenir en faveur du réaménagement de ses pôles gares, dans l'optique de les convertir en « écostations bus » plus intermodales et intégrées dans la ville, avec la poursuite des études de maîtrise d'œuvre au niveau de pôle gare de Sucy-en-Brie et l'entrée en phase opérationnelle de l'opération initiée au niveau du pôle gare de Boissy-Saint-Léger (3,1 millions d'euros). Cette dernière opération bénéficie du soutien d'IDFM à hauteur de 1,9 million d'euros pour l'année 2023 ;

GPSEA poursuivra en outre ses actions en faveur de la qualité de l'air en prolongeant son soutien au Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM), au titre du projet de station hydrogène porté par « H2 Créteil » (**action n°8 du PCAET**), société dédiée créée par Suez et la SEM Sip-EnR (filiale du SIPPEREC). Cette unité de production et de distribution d'hydrogène renouvelable sera adossée à l'usine de valorisation énergétique (UVE) de Créteil exploitée par VALO'MARNE. L'hydrogène ainsi produit servira à propulser les véhicules du service public sur le territoire (bus, bennes à ordures), avec un carburant bas carbone mais pourra aussi alimenter à terme les flottes de véhicules des entreprises de notre tissu économique ;

- D'une participation au financement du projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne (**action n°9 du PCAET**), qui permettra de décongestionner les voiries locales et facilitera les connexions entre le transport routier et le transport fluvial (536 000 euros) ;
- De l'accompagnement, par le biais d'études (15 000 euros), à l'élaboration des plans de mobilité interentreprises, avec un premier plan à l'échelle du Port de Bonneuil-sur-Marne lancé en juin 2021, et le solde du cofinancement de la Région Ile-de-France attendu à hauteur de 19 000 euros (**action n°10 du PCAET**) ;
- D'un suivi des travaux d'élaboration du nouveau Plan de Prévention d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly (**action n°11 du PCAET**), dans le sens d'une protection accrue et concertée des habitants et de l'environnement.

Afin de renforcer l'attractivité de son territoire, GPSEA poursuivra en 2023 la déclinaison de sa stratégie de développement des filières économiques et d'animation du tissu des acteurs productifs du territoire. Cette ambition se déploiera dans le cadre des volets « air », « énergie » et « économie circulaire » du PCAET, par le biais :

- D'un soutien au développement de la filière santé ainsi qu'aux acteurs qui la composent (159 000 euros), au moyen notamment d'actions de structuration autour de la thématique « Santé-Environnement-Qualité de l'air » visant à faciliter les démarches partenariales entre les acteurs locaux de la santé (UPEC, AP-HP, Centre hospitalier intercommunal de Créteil) et les entreprises (**action n°6 du PCAET**), du financement de l'acquisition d'un robot chirurgical pour le Centre hospitalier intercommunal de Créteil, d'un accompagnement de projets structurants dans le domaine de la santé urbaine, de l'élaboration d'un « plan air », conformément aux dispositions de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

dite loi « LOM », et par le biais d'une adhésion à MEDICEN, réseau qui a montré toute sa pertinence pour bénéficier d'une plus grande visibilité à l'échelle régionale et nationale, voire internationale ;

- De la mise en œuvre, dans la continuité de l'étude achevée en 2021, du programme d'actions en vue d'augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération produites localement par le biais d'une stratégie assise sur un diagnostic du potentiel de développement et de stockage par filière énergétique (**action n°4 du PCAET**). 25 000 euros sont prévus en 2023 pour une étude relative au potentiel de récupération de chaleur des eaux usées ;
- Du lancement d'une démarche RSE (20 000 euros) permettant une sensibilisation élargie auprès des entreprises du Territoire concernant les enjeux du développement durable qui les concernent (**action n° 23 du PCAET**) ;
- De la poursuite de l'expérimentation d'une démarche d'écologie industrielle territoriale (**action n°25 du PCAET**), à hauteur de 23 000 euros cofinancés par l'ADEME, afin de développer les synergies industrielles autour de l'optimisation et de la valorisation des flux liés aux activités économiques (matières, énergies, personnes etc.) pour réduire leur impact environnemental (mutualisation de moyens et de services, partage d'infrastructures, etc.).

Enfin, en matière d'aménagement, l'année 2023 traduira l'achèvement des travaux d'élaboration d'une charte d'aménagement et de construction durable (96 000 euros) à destination des aménageurs, des promoteurs et des bailleurs, ainsi que la poursuite de la démarche d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (264 000 euros ; **action n°13 du PCAET**). Par ailleurs, la ZAC des Portes de Noiseau constituera à terme la vitrine de l'action du Territoire pour construire la ville durable de demain, facilitant les mobilités douces, assise sur une économie locale promouvant les circuits courts et insérée de façon harmonieuse dans son environnement (**action n°12 du PCAET**). 17 000 euros de crédits sont inscrits en 2023 pour la réalisation d'études au niveau de la ZAC.

2. Secteurs de l'environnement et du cadre de vie (dépenses : 43,6 millions d'euros ; recettes : 46,4 millions d'euros)

GPSEA déploie une politique exigeante en matière d'amélioration du cadre de vie et de développement durable dans les secteurs des ordures ménagères et de la propreté urbaine.

La mise en œuvre du service public de collecte des déchets continuera de s'articuler en 2023 autour du volet « économie circulaire du PCAET », avec notamment :

- L'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets (**action n°26 du PCAET**), véritable stratégie pour réduire la quantité et la nocivité des déchets produits et incinérés, mais aussi augmenter la part des volumes de déchets recyclés (10 000 euros) ;
- La poursuite de la mise en œuvre du programme de déploiement de conteneurs enterrés à l'échelle du territoire de GPSEA, soit 5 millions d'euros dédiés à la

réduction de l'impact carbone de la collecte des déchets entre 2020 et 2025 (**action n° 27 du PCAET**) dont 360 000 euros au titre des travaux planifiés en 2023.

Ces actions prolongeront l'engagement affirmé du Territoire en matière d'amélioration du cadre de vie et de développement durable sur le volet collecte, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des nouveaux marchés de collecte des déchets renouvelés à la mi-2022. Les prescriptions du cahier des charges auquel ont souscrit les entreprises attributaires, et notamment l'utilisation d'un parc de bennes totalement décarboné, ou encore la mise en œuvre progressive d'une solution de collecte des bio-déchets alimentaires, permettront d'accroître leur dimension environnementale tout en générant des gains financiers significatifs. Les dépenses de collecte sont dans ce cadre estimées à 22,8 millions d'euros, en intégrant la contribution au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénart (pour les communes de l'ex-Plateau Briard). Au-delà, des travaux de modernisation dans les déchèteries seront initiés pour un montant de 160 000 euros.

Sur le volet traitement et valorisation des déchets, GPSEA achèvera en 2023 le projet pour l'implantation d'une ressourcerie expérimentale sur la commune de Boissy-Saint-Léger, afin de favoriser le réemploi et la réutilisation des biens (**action n°28 du PCAET**). Cette action complètera la participation du Territoire au traitement des déchets par l'acquittement d'une cotisation au SMITDUVM, estimée à 15,4 millions d'euros pour 2023. Pour mémoire, l'exploitation de l'UVE de Créteil, concédée à la société Valo'Marne, est encadrée depuis 2018 par une charte d'excellence formalisant des engagements en matière de qualité de l'air, d'insertion et d'emploi local, ainsi que d'éducation à l'éco-citoyenneté (**action n°5 du PCAET**). Concernant le traitement des déchets hors incinération, le SMITDUVM s'est doté en février 2022 de nouveaux marchés à la suite de l'arrivée à échéance des 12 marchés conclus sur les secteurs historiques des EPT membres. La mise en œuvre de ces nouveaux marchés permettra de mieux valoriser les déchets par l'utilisation des modes de traitement les plus vertueux possibles, en matière par exemple de gestion des encombrants.

A noter qu'au titre de son action vertueuse concernant le traitement des ordures ménagères (performance du tri, distribution gratuite d'éco-composteurs afin de réduire la production de déchets), GPSEA reçoit le soutien des éco-organismes (CITEO, OCAD3E, etc.). Les montants perçus en 2023 sont estimés à 2,2 millions d'euros, et viennent s'ajouter au produit de TEOM collecté auprès des usagers (44,3 millions d'euros).

S'agissant de la propreté urbaine, les 914 000 euros inscrits au budget 2023 permettront la mise en œuvre d'un niveau de service public exigeant en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il s'agit notamment des opérations du ramassage des corbeilles, de l'enlèvement des graffitis ou de mesures destinées à assurer la continuité du service (locations de véhicules, recours à l'intérim d'insertion dans un contexte de forte activité etc.). Le matériel utilisé par les agents du service propreté urbaine sera également modernisé pour améliorer l'efficacité de leurs interventions (1 million d'euros).

Le Territoire complètera ses interventions en faveur de l'amélioration du cadre de vie par le biais :

- Sur le volet « énergie » du PCAET (30 000 euros), de la poursuite des permanences info-énergie tenues dans le cadre du partenariat avec l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne (57 permanences pour 125 rendez-vous, 26 démarches d'accompagnement approfondies initiées en 2022), prolongées par le financement d'une plateforme numérique permettant d'accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique (**action n°2 du PCAET**), ainsi que par une implication dans la démarche d'accompagnement et de conseil des ménages en précarité énergétique par le biais du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (**action n°3 du PCAET**) ;
- Sur le volet « climat », d'une implication dans les actions de valorisation du Massif de l'Arc boisé dans le prolongement de la conclusion de la 4^e charte forestière en 2022, avec la mise en œuvre de la stratégie territoriale portée par l'EPT et adossée à un plan d'actions pour les années 2023 à 2026 (**action n°19 du PCAET**). Le Territoire souhaite mettre en valeur les aspects environnementaux du Massif et développer de nouvelles activités d'éco-tourisme, par le biais d'un plan d'actions pour améliorer l'accueil du public et la gestion des déchets. Dans cette perspective, une convention entre l'Office national des forêts et GPSEA prévoit la mise à disposition par le Territoire de bennes pour l'évacuation et la valorisation des gravats et déchets verts ;

A noter par ailleurs que l'année 2023 donnera lieu à la poursuite des travaux de réalisation d'un atlas de la biodiversité à l'échelle de GPSEA à hauteur de 99 000 euros et de la conception d'un atlas départemental des paysages initiée par la DRIA-AF (**action n°20 du PCAET**) pour 15 000 euros, ainsi que de l'entretien et du lancement des travaux de réhabilitation du sentier d'interprétation agricole du Plateau Briard (**action n°21 du PCAET**) à hauteur de 316 500 euros ;

- Sur le volet « économie circulaire », à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (**action n°29 du PCAET**) à la suite de la réalisation d'un diagnostic complet de la filière agricole et des besoins alimentaires des habitants du Territoire préalable à son adoption en 2022. Au-delà d'un abondement spécifique à ce titre du prix de l'économie sociale et solidaire (10 000 euros), l'année 2023 donnera lieu au prolongement de la démarche engagée autour de la définition d'une stratégie de revitalisation des terres agricoles (20 000 euros) et à la promotion d'une agriculture plus durable (**action n°30 du PCAET**), mais aussi à la poursuite des interventions initiées en matière de développement de l'agriculture urbaine avec la participation à un hackathon initié par l'UPEC (1 500 euros ; **action n°33 du PCAET**).

Enfin, fort d'un outil territorial de production performant et d'un savoir-faire reconnu et au regard des enjeux d'affirmation de la place du végétal en ville (**action n°18 du PCAET**), GPSEA continuera de répondre en 2023 aux besoins de 12 communes au titre de la production florale et arboricole (1,2 million d'euros), par le biais notamment d'achat d'arbres, d'arbustes ou encore de fournitures (graines, engrais, terreaux) précédant la mise en culture des plantes au sein des serres situées à Mandres-les-Roses, ainsi que d'un accompagnement des communes dans leurs projets de re-végétalisation. Cette intervention d'importance en matière d'embellissement du cadre de vie intègre un recours à l'intérim d'insertion, ainsi que des activités pédagogiques menées en lien avec les politiques

éducatives, qui offrent au Territoire un levier de sensibilisation spécifique des jeunes publics aux enjeux environnementaux. A noter que GPSEA poursuivra son engagement en faveur de la certification de son centre de production florale et arboricole (**action n°22 du PCAET**), en vue de l'obtention de labels attestant de l'écoresponsabilité de son fonctionnement (Plante Bleue et ISO 14 001).

3. Secteurs des eaux pluviales, de l'assainissement et de l'eau potable (dépenses : 19,1 millions d'euros ; recettes : 11,1 millions d'euros)

La performance des réseaux d'eaux pluviales, d'assainissement et d'eau potable constitue un enjeu majeur pour le Territoire, qui impacte directement sa capacité à faire face aux exigences du développement durable.

Pour mémoire, afin d'optimiser sa gestion de la ressource en eau, GPSEA s'est doté d'un marché de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement « eaux usées et eaux pluviales » alloué en trois lots (entretien des réseaux d'assainissement, réalisation et étude des mises en conformité domestiques et non domestiques, collecte, gestion et réponse à la déclaration d'intention de commencement de travaux), dont le renouvellement interviendra en 2023. Les dépenses effectuées sur une année pleine à ce titre sont estimées à près de 1,3 million d'euros pour le budget principal et le budget annexe assainissement, complétant les 630 000 euros inscrits pour l'entretien des postes de refoulement, des grilles et des avaloirs ainsi que les 15,2 millions d'euros programmés pour les opérations de travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Dans ce cadre, l'année 2023 marquera le prolongement des interventions du Territoire dans le cadre de la reconquête des espaces aquatiques en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 (**action n°16 du PCAET**), avec 4 millions d'euros budgétés sur cette thématique cofinancés à hauteur de 3,2 millions d'euros par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), hors opérations de travaux prévus dans le cadre de la programmation voirie, et notamment dédiés à la réalisation de contrôles de conformité en vue d'assurer la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées des domaines publics et privés. A ce titre, une convention conclue en 2020 avec l'AESN permet à GPSEA d'attribuer les aides versées par l'Agence de l'Eau pour la réalisation de travaux de mise en conformité des installations d'assainissement sur le domaine privé, l'objectif étant d'accroître le nombre d'opérations de mise en conformité, d'accompagner la dynamique d'élimination de la pollution du milieu naturel issue des réseaux d'assainissement et de contribuer à la diminution des risques d'inondation sur le territoire. Sa mise en œuvre est prolongée par la déclinaison d'une convention conclue en 2022 avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) selon le même schéma, prévoyant une participation financière de la ville de Paris qui sera reversée aux particuliers par GPSEA pour leurs travaux de mise en conformité.

Le Territoire adhère également au syndicat Marne Vive depuis juin 2018 (85 000 euros), permettant de bénéficier d'un accompagnement technique dans la gestion des projets dans le domaine des eaux pluviales (montage de dossiers de subventions, de cahier des charges dans le cadre de la passation de marchés publics, etc.). Les montants valorisés intègrent les 1 100 000 euros de contribution de GPSEA au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la

Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) au titre de son intervention en matière de gestion des eaux pluviales sur le territoire de l'ex-Plateau Briard.

En matière de recettes, le produit de la redevance d'assainissement collectif est estimé à hauteur de 6,8 millions d'euros pour 2023. Calculé pour chaque redevable par rapport au volume d'eau consommé, son montant concourt directement à l'amélioration de la performance du réseau d'assainissement en permettant d'en financer les frais d'entretien.

S'agissant enfin de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau potable, compétence exercée par GPSEA sur le territoire de onze de ses communes, les procédures de renouvellement des concessions de distribution des communes de Périgny-sur-Yerres, de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie seront conduites en 2023, avec pour objectif d'obtenir une optimisation de prix sensible, avec une tarification équitable pour une qualité de service maximale. Le Territoire s'adjoint dans ce cadre les services de bureaux d'études spécialisés afin de sécuriser le déroulement de ces procédures complexes, de la réalisation de l'audit de fin d'exploitation à l'attribution du contrat par le Conseil de Territoire, soit environ 80 000 euros pour les trois communes concernées. A noter qu'afin de limiter les pertes en réseau, le Territoire négocie avec les candidats des objectifs de rendement ambitieux, dont l'atteinte est liée au déploiement de programmes de renouvellement définis en cohérence avec les besoins des communes (**action n°17 du PCAET**).

4. Secteur de la politique de la ville et de l'habitat (dépenses : 3,1 millions d'euros)

En raison de ses effets positifs sur la cohésion sociale, la politique de la ville est fortement liée au développement durable. GPSEA poursuit son engagement avec détermination pour :

- Favoriser l'insertion sociale de ses habitants en soutenant les interventions et les projets des quatre missions locales du Territoire, de l'Ecole de la 2^{ème} Chance, des structures d'insertion par l'activité économique, ainsi que d'autres associations œuvrant au plus près du terrain (1 400 000 euros) ;
- Financer et coordonner la mise en œuvre de plus d'une centaine d'actions dans le cadre de son rôle d'animateur des contrats de ville (262 000 euros) ;
- Accompagner les associations de prévention de la délinquance et participer au financement d'actions menées en matière d'éducation à la citoyenneté (112 000 euros) ;
- Apporter son soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire (85 000), en finançant notamment chaque année l'appel à projets « initiatives d'économie sociale et solidaire », créé pour récompenser les projets innovants, créateurs d'emploi et répondant à des besoins locaux non-couverts.

Dans le prolongement de sa mise en œuvre en 2022, 640 000 euros seront consacrés en 2023 au déploiement du plan en faveur de l'emploi des jeunes et de l'inclusion sociale pour le recrutement de jeunes sous la forme de contrats d'apprentissage ou aidés. GPSEA poursuivra également son soutien à l'emploi au travers du dispositif des Cités de l'Emploi initié en 2022, afin de faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi des quartiers

défavorisés.

En matière de santé, l'action du Territoire en faveur de la cohésion sociale se décline au travers des subventions versées à des associations agissant dans ce secteur ainsi qu'aux structures d'accueil médical initial (300 000 euros), avec l'intégration depuis 2018 du SAMI de Limeil-Brévannes.

Dans le secteur de l'habitat, GPSEA œuvre à la cohésion sociale par le biais d'aides au logement des plus démunis en subventionnant notamment le Fonds de solidarité départemental pour l'habitat (48 000 euros), ainsi que des structures intervenant dans le domaine de l'insertion par le logement (47 000 euros).

L'année 2023 marquera également la poursuite du déploiement de la politique de l'habitat de GPSEA avec la finalisation, pour un total de 57 000 euros, de deux études inscrites dans la mise en œuvre du PCAET (**action n°1 du PCAET**) :

- L'une destinée à définir une stratégie territoriale en matière d'habitat privé, en particulier autour des enjeux de lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et d'accompagnement des copropriétés fragiles. Une enveloppe de 100 000 euros a par ailleurs été prévue pour la mise en place de premières interventions en ce sens ;
- L'autre visant à l'adoption d'un cadre d'intervention en matière de réhabilitation énergétique du logement afin de réduire les émissions de gaz à effets de serre produites par ce secteur (50% des émissions sur le territoire).

5. Secteur de la restauration collective (dépenses : 1 million euros)

En 2023, GPSEA poursuivra sa mise en conformité avec les exigences définies par la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM), qui fixe à 50 % au 1^{er} janvier 2022 l'objectif d'achat de produits locaux ou sous signe d'origine et de qualité dans la restauration collective publique (dont 20% de produits bio), ainsi qu'une suppression totale des contenants plastiques au 1^{er} janvier 2025.

Les dépenses valorisées sur le secteur de la restauration collective incluent les crédits supplémentaires budgétés en 2022 pour couvrir :

- 40% des obligations de la loi EGALIM s'agissant des achats de denrées issues de l'agriculture biologique ou de proximité ;
- Dans le prolongement de l'année 2022, 100% des obligations prévues par la loi EGALIM s'agissant de la suppression des contenants plastiques, avec l'achat de barquettes biodégradables (**action n°47 du PCAET**).

6. L'éco-exemplarité de GPSEA (dépenses : 9,7 millions d'euros ; recettes : 1,7 million d'euros)

GPSEA fait preuve d'exemplarité pour jouer pleinement son rôle de moteur en matière de développement durable.

Cet engagement se traduit par une volonté de diffuser une « culture climat », avec l'organisation d'animations autour du tri des déchets, de la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore de la nature en ville dans les écoles (40 000 euros), complétées par des actions de sensibilisation aux éco-gestes et aux bonnes pratiques numériques (**actions n°38, n°39 et n°41 du PCAET**), mais aussi de la semaine européenne du développement durable (2 000 euros).

En matière de rénovation énergétique, l'année 2023 prolongera les interventions volontaristes déjà engagées sur les équipements culturels et sportifs, avec notamment la poursuite :

- Des opérations structurantes incluant une démarche environnementale (5 500 000 euros), avec notamment les travaux de réhabilitation de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Périgny-sur-Yerres, inscrits dans le dispositif de certification « bâtiments durables franciliens » porté par EKOPOLIS compte tenu des caractéristiques du projet (système de traitement naturel des eaux usées par phyto-épuration, augmentation du périmètre des espaces extérieurs en particulier pour la gestion des eaux pluviales et la lutte contre les inondations du bâtiment, réemploi des matériaux de déconstruction), et de l'ex-école Charles de Gaulles à Mandres-les-Roses (**action n°36 du PCAET**) ;
- Des travaux de maintenance énergétique sur le patrimoine existant (1 515 000 euros), dont la réfection de l'étanchéité des toitures des médiathèques de Sucy-en-Brie et du Plessis-Tréville, ainsi que de la cuisine centrale à Alfortville, qui permettra d'augmenter la performance énergétique de ces équipements (**action n°34 du PCAET**).

L'éco-exemplarité guide également l'action du Territoire dans la mise en œuvre de sa politique d'achats au moyen d'une démarche d'optimisation :

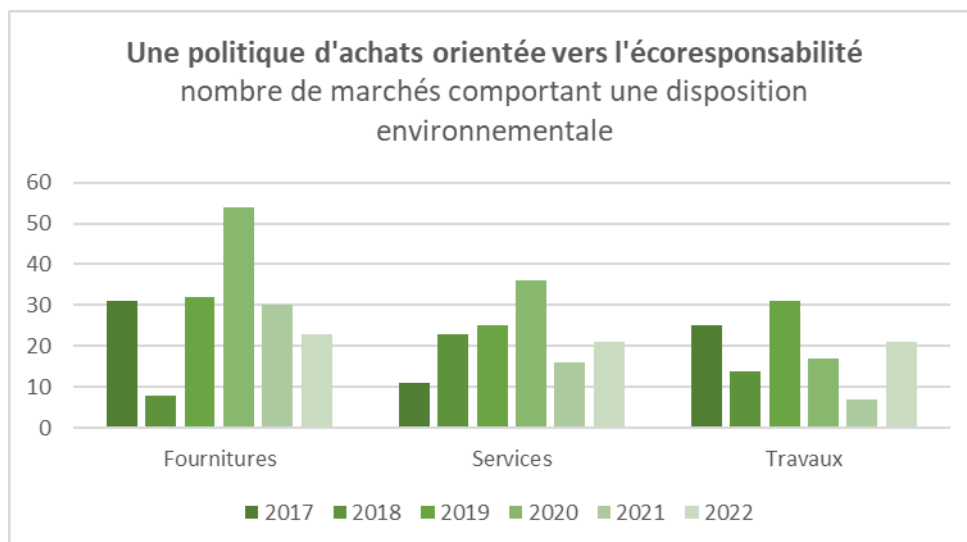
- De la flotte automobile afin de diminuer son empreinte environnementale (**action n°50 du PCAET**), avec l'acquisition en 2023 de 6 nouveaux véhicules électriques et hybrides pour un montant de 165 000 euros, subventionnés à hauteur de 30 000 euros. Ces derniers rejoindront les 27 véhicules à faibles émissions déjà existant sur le parc ;
- Des consommations de fluides, par un recours à une électricité d'origine 100% renouvelable dans le cadre d'une convention conclue avec le SIPPEREC (**action n°37 du PCAET**), à hauteur de 1,3 million d'euros soit un tiers du budget consacré aux fluides. GPSEA s'efforcera par ailleurs de réduire ses consommations au travers du déploiement de son plan d'actions en faveur de la sobriété de l'administration territoriale.

Le Territoire mobilise par ailleurs l'ensemble des outils disponibles pour faire de sa politique d'achats un outil au service du développement durable de son territoire, avec la mise en œuvre de sa charte des achats socialement responsables et de sa charte des achats écoresponsables adoptées lors du conseil de territoire du 11 décembre 2019 (**action n°42**

du PCAET). En étroite association avec les communes, ces documents permettent aux collectivités signataires de disposer d'outils concrets pour faire de la commande publique un vecteur d'insertion des publics éloignés de l'emploi, mais aussi mieux prendre en compte les enjeux et objectifs environnementaux dans le cadre des marchés (réutilisation des biens, revalorisation des déchets de chantier, promotion des circuits courts etc.).

Cet engagement s'inscrit dans la continuité des actions déployées par GPSEA sur ces deux dimensions, qui s'illustre :

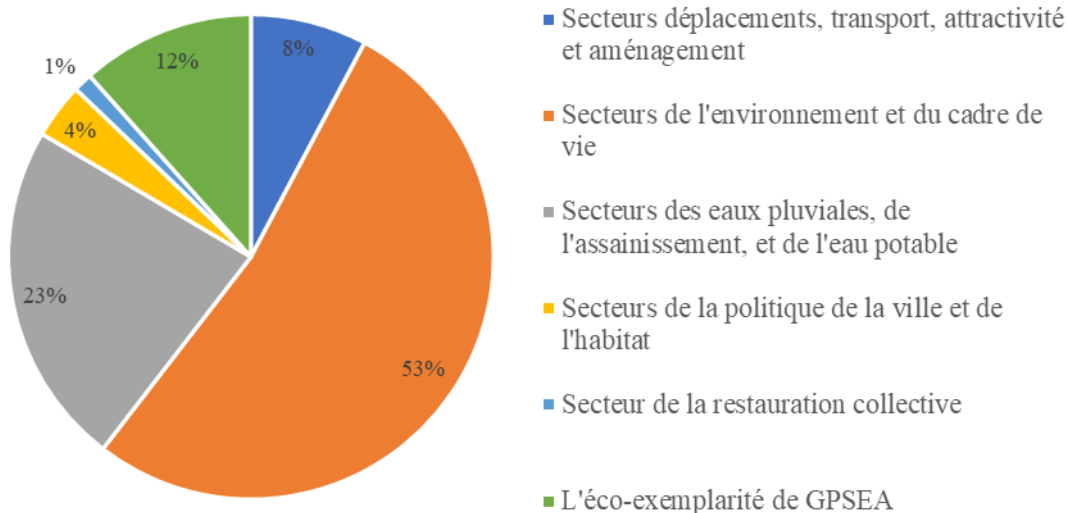
- Sur le volet « socialement responsable », par un recours aux clauses d'insertion ainsi qu'aux marchés réservés, avec 11 marchés publics comprenant une disposition d'insertion conclus en 2022 (10 marchés de services et 1 marché de travaux). A titre d'exemple, les prestations de nettoyage de locaux sont réalisées depuis 2019 par l'intermédiaire d'un marché réservé exclusivement à des publics en insertion pour les locaux administratifs et les équipements culturels (470 000 euros). GPSEA a en outre conclu en 2020 de nouveaux marchés avec des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) pour la mise à disposition d'agents de remplacement (propreté urbaine, production florale et arboricole) (355 000 euros en 2023) ou encore l'affranchissement du courrier (30 000 euros). Concernant ses achats de fournitures, au-delà d'une réduction de l'utilisation du papier en lien avec la dématérialisation des procédures (**action n°45 du PCAET**), le Territoire continue de faire appel à une entreprise adaptée avec un volume de commandes estimé à 10 000 euros en 2023. De même, certains produits d'entretien sont achetés à une entreprise adaptée dans le cadre d'un marché réservé, avec un volume de commandes estimé à 6 000 euros en 2023 ;
- Sur le volet « écoresponsable », par le biais d'exigences imposées à nos prestataires, qu'il s'agisse de spécifications techniques (écolabels, normes environnementales etc.) ou de prescriptions pour l'exécution des marchés, mais aussi de critères de notation des offres tenant compte de leur performance environnementale. 65 marchés publics comprenant une disposition environnementale ont ainsi été conclus en 2022 soit 43% du nombre total de marchés conclus (21 marchés de services, 23 marchés de fournitures et 21 marchés de travaux), avec notamment un accent mis sur la rationalisation des tournées de livraison pour les marchés de fournitures ou l'optimisation de la gestion des déchets de chantier pour les marchés de travaux mais aussi l'utilisation de véhicules électriques ou d'outils dématérialisés dans les marchés de services ;



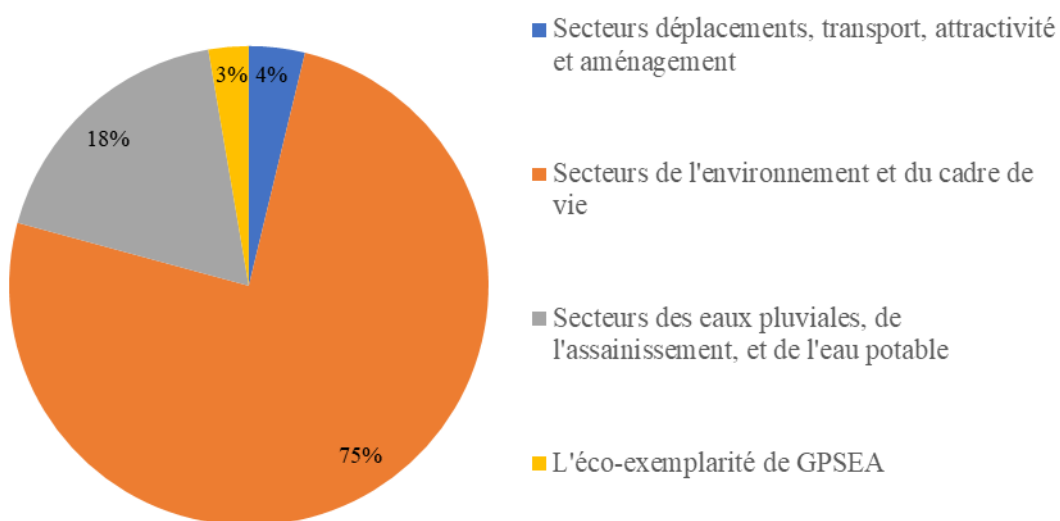
- GPSEA poursuivra par ailleurs en 2023 sa politique d'achats groupés déployée au bénéfice des communes (**action n°43 du PCAET**), notamment en matière d'achat de véhicules et dans la continuité des marchés groupés conclus pour l'achat de fournitures de bureau et de papier, ainsi que d'achat de produits et matériels d'entretien et de produits à usage unique pour la restauration collective. Cette mutualisation aura pour effet d'obtenir des économies d'échelle significatives dans ces segments d'achat stratégiques, tout en intégrant des dimensions écoresponsables et d'insertion professionnelle.

Afin d'accompagner la mise en œuvre du PCAET, le Territoire confortera enfin sa stratégie de captation de financements préférentiels (**action n°44 du PCAET**) fléchés sur les actions menées en faveur de l'environnement (eaux pluviales, assainissement, rénovation énergétique). Cette démarche permet d'adosser des conditions de financement attractives à ses opérations d'investissement, par un recours à des emprunts refinancés par les banques prêteuses via des obligations vertes « green bonds ». Ainsi, sur plus de 5 millions d'euros d'emprunt labellisés en prêts verts contractés par GPSEA en 2019, 248 000 euros de capital et 30 000 euros de frais financiers seront remboursés en 2023.

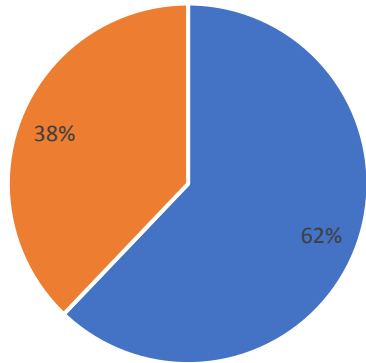
Déclinaison de l'effort en matière de développement durable (dépenses) 2023



Déclinaison de l'effort en matière de développement durable (recettes) 2023

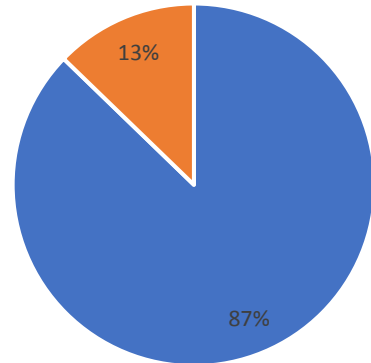


Répartition des montants valorisés par type de dépenses 2023



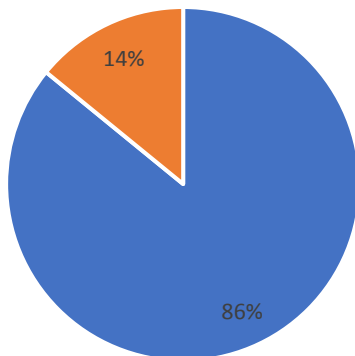
■ Fonctionnement ■ Investissement

Répartition des montants valorisés par type de recettes 2023



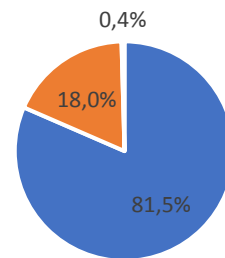
■ Fonctionnement ■ Investissement

Répartition des montants valorisés en dépenses par budget 2023



■ Budget principal
■ Budget annexe assainissement

Répartition des montants valorisés en recettes par budget 2023



■ Budget principal
■ Budget annexe assainissement
■ Budget annexe parcs de stationnement

BUDGET PRINCIPAL			
DÉPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Déplacements, transport, attractivité et aménagement	2 220 000 €	4 233 000 €	6 453 000 €
Environnement et cadre de vie	39 970 000 €	3 670 000 €	43 640 000 €
Eaux pluviales	2 115 000 €	5 200 000 €	7 315 000 €
Politique de la ville et de l'habitat	2 900 000 €	156 000 €	3 056 000 €
Restauration collective	1 050 000 €	0 €	1 050 000 €
Eco-exemplarité	2 210 000 €	7 380 000 €	9 590 000 €
TOTAL			71 104 000 €

BUDGET PRINCIPAL			
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Déplacements, transport, attractivité et aménagement	169 500 €	1 879 000 €	2 048 500 €
Environnement et cadre de vie	46 430 000 €	0 €	46 430 000 €
Politique de la ville et de l'habitat	0 €	50 000 €	50 000 €
Eco-exemplarité	0 €	1 665 000 €	1 665 000 €
TOTAL			50 193 500 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
DÉPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Eaux usées	996 000 €	10 676 000 €	11 672 000 €
TOTAL			11 672 000 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Eaux usées	6 800 000 €	4 308 000 €	11 108 000 €
TOTAL			11 108 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-200058006-20230412-CT2023-2-019-1-BF
Date de réception préfecture : 14/04/2023

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT			
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Déplacements et transports	271 000 €	0 €	271 000 €
TOTAL			271 000 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE			
DÉPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Eau potable	0 €	80 000 €	80 000 €
TOTAL			80 000 €

Suivi de la mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Energie Territorial				
Domaine	Actions	Libellé	Direction pilote	Crédits prévus au budget primitif 2023
ENERGIE				
Consommer moins d'énergie	1	Etendre le cadre d'intervention de rénovation énergétique du parc résidentiel de l'ex Plaine Centrale à l'ensemble de Grand Paris Sud Est Avenir	Cohésion territoriale	157 000 €
	2	Créer une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation énergétique des logements	DGA PCAET/Cohésion territoriale	30 000 €
	3	Accompagner et sensibiliser les ménages en précarité énergétique		10 000 €
Produisons une énergie renouvelable et de récupération	4	Développer les énergies renouvelables et de récupération	DGA PCAET	25 000 €
	5	Développer le mix énergétique du chauffage urbain : accompagner la Charte d'excellence Circulaire et Solidaire de l'Unité de Valorisation Energétique de Créteil	Services urbains	Sans impact sur les équilibres du budget
AIR				
Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs	6	Structurer la filière santé sur les thématiques Santé - Environnement - Qualité de l'air	Aménagement, Déplacements, Attractivité	159 000 €
	7	Faciliter les déplacements actifs (vélo, marche)		30 000 €
	8	Favoriser les déplacements propres, collectifs et individuels		3 148 000 €
	9	Financer le projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne		536 000 €
	10	Accompagner l'élaboration des Plans de mobilité interentreprises		15 000 €

CLIMAT				
Domaine	Actions	Libellé	Direction pilote	Crédits prévus au budget primitif 2023
Aménageons un territoire durable	12	Faire du projet d'agro-quartier de Noiseau un modèle pour les projets urbains du Territoire	Aménagement et déplacements	17 000 €
	13	Etablir une charte d'aménagement du territoire		360 000 €
	14	Lutter contre la pollution visuelle	Relations et appui aux territoires	Action budgétée en 2022
	16	Contribuer à la reconquête de l'eau pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	Voirie, eau, assainissement	4 000 000 €
	17	Optimiser la gestion de l'eau potable		80 000 €
GPSEA, poumon vert de la Métropole	18	Affirmer la place du végétal en ville	Production florale et arboricole	1 200 000 €
	20	Protéger la biodiversité de notre territoire et valoriser la compensation écologique des terres	DGA PCAET / Relations et appui aux territoires	114 000 €
	21	Réhabiliter le Sentier d'interprétation agricole du Plateau briard	Relations et appui aux territoires	316 500 €
	22	Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole de GPSEA à Mandres-les-Roses	Production florale et arboricole	10 000 €

ECONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

Domaine	Actions	Libellé	Direction pilote	Crédits prévus au budget primitif 2023
Réduisons, revalorisons, recyclons et réutilisons	23	Encourager les entreprises à la transition vers un modèle plus durable	Attractivité	20 000 €
	25	Expérimenter une démarche d'écologie industrielle territoriale	Attractivité	23 000 €
	26	Elaborer un Plan territorial de Prévention des Déchets	Cadre de vie	10 000 €
	27	Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets		Financement via les marchés de collecte
	28	Mettre en place une ressourcerie expérimentale		220 000 €
Une alimentation saine et locale	29, 33	Réaliser le Projet Alimentaire Territorial, Développer l'agriculture urbaine	DGA PCAET	1 500 €
	30	Revitaliser les terres agricoles		20 000 €
	32	Expérimenter des distributeurs de produits frais locaux dans les piscines / médiathèques du Territoire		Actions préparatoires déployées en interne
Construisons et rénovons exemplaire	34	Doubler les investissements consacrés à la maintenance énergétique des bâtiments territoriaux	Bâtiments	1 515 000 €
	36	Systematiser les démarches environnementales pour chaque projet de rénovation lourde, réhabilitation et construction neuve		5 500 000 €
	37	Se fournir en énergie 100% propre auprès du SIPPAREC pour les besoins du Territoire		1 300 000 €
Toutes et tous engagés pour le climat	38	Changer les comportements des agents	DGA PCAET / Ressources humaines / Cadre de vie	42 000 €
	39	Diffuser une culture climat		
Une commande publique responsable	42	Réaliser une charte des achats durables	Finances commande publique -	Sans impact sur les équilibres du budget

Accusé de réception en préfecture
094-200058006-20230412-CT2023-2-019-1-BF
Date de réception préfecture : 14/04/2023

ECO-EXEMPLARITE				
Domaine	Actions	Libellé	Direction pilote	Crédits prévus au budget primitif 2023
Une commande publique responsable	43	Mutualiser davantage les achats avec les communes membres de GPSEA	Finances commande publique	Sans objet
	44	Développer une stratégie financière verte et responsable		278 000 €
Des modes de travail innovants	45	Dématérialiser pour économiser	Finances Commande publique	Economies réalisées en cours de chiffrage
	47	Supprimer le plastique au sein de GPSEA et des bâtiments territoriaux	Restauration collective	370 000 €
	50	Réduire l'impact du carbone liés aux déplacements	Moyens généraux	165 000 €

FICHE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 POUR LE BUDGET
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Budget principal

FONCTIONNEMENT		en euro
Recettes		202 537 441,64
Dépenses		183 993 782,96
Solde d'exécution du budget 2022		18 543 658,68
Résultat fonctionnement reporté (002)		0,00
excédent de clôture de fonctionnement		18 543 658,68

INVESTISSEMENT		en euro
Recettes		57 505 828,73
Dépenses		54 289 065,94
Solde d'exécution du budget 2022		3 216 762,79
Résultat d'investissement reporté (001)		909 574,39
résultat de clôture d'investissement		4 126 337,18

RESTES A REALISER		en euro
recettes		4 119 263,71
dépenses		12 943 053,25
solde		-8 823 789,54

		en euro
Solde de la section d'investissement		-4 697 452,36
Montant de l'excédent qui couvre le besoin de financement / 1068 MINIMAL		4 697 452,36
Affectation volontaire proposée au 1068		13 846 206,32
Excédent de fonctionnement reporté 002		0,00

Visé par le comptable

le 10/03/2023

Signature

[Signature]
D. PACAUD



FICHE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 POUR LE BUDGET
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Budget annexe "assainissement"

FONCTIONNEMENT	en euro
Recettes	7 286 137,79
Dépenses	5 633 391,91
Solde d'exécution du budget 2022	1 652 745,88
Résultat fonctionnement reporté (002)	0,00
excédent de clôture de fonctionnement	1 652 745,88

INVESTISSEMENT	en euro
Recettes	6 020 304,20
Dépenses	7 203 297,89
Solde d'exécution du budget 2022	-1 182 993,69
Résultat d'investissement reporté (001)	1 894 072,96
résultat de clôture d'investissement	711 079,27

RESTES A REALISER	en euro
recettes	0,00
dépenses	1 366 734,37
solde	-1 366 734,37

	en euro
Solde de la section d'investissement	-655 655,10
Montant de l'excédent qui couvre le besoin de financement / 1068 MINIMAL	655 655,10
Affectation volontaire proposée au 1068	997 090,78
Excédent de fonctionnement reporté (002)	0,00

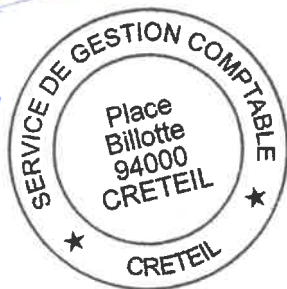
Visé par le comptable

Le 10/03/2023

Signature

[Signature]

D. PACAUD



FICHE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 POUR LE BUDGET
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Budget annexe "parcs de stationnement"

FONCTIONNEMENT		en euro
Recettes		1 039 166,90
Dépenses		1 185 204,12
Solde d'exécution du budget 2022		-146 037,22
Résultat fonctionnement reporté (002)		317 815,22
excédent de clôture de fonctionnement		171 778,00

INVESTISSEMENT		en euro
Recettes		501 128,72
Dépenses		286 284,10
Solde d'exécution du budget 2022		214 844,62
Résultat d'investissement reporté (001)		1 454 040,45
résultat de clôture d'investissement		1 668 885,07

RESTES A REALISER		en euro
recettes		0,00
dépenses		17 486,00
solde		-17 486,00

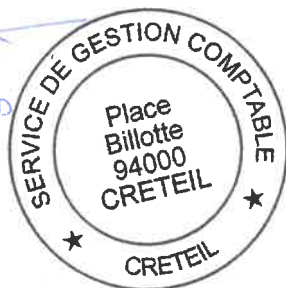
		en euro
Solde de la section d'investissement		1 651 399,07
Montant de l'excédent qui couvre le besoin de financement / 1068 MINIMAL		0,00
Affectation volontaire proposée au 1068		0,00
Excédent de fonctionnement reporté 002		171 778,00

Visé par le comptable

Signature

le 10/03/2023

D. PACAUD



Accusé de réception en préfecture
094-200058006-20230412-CT2023-2-019-1-BF
Date de réception préfecture : 14/04/2023

FICHE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 POUR LE BUDGET
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Budget annexe "eau potable"

FONCTIONNEMENT	en euro
Recettes	99 598,84
Dépenses	0,00
Solde d'exécution du budget 2022	99 598,84
Résultat fonctionnement reporté (002)	149 128,72
excédent de cloture de fonctionnement	248 727,56

INVESTISSEMENT	en euro
Recettes	37 893,75
Dépenses	18 514,76
Solde d'exécution du budget 2022	19 378,99
Résultat d'investissement reporté (001)	-16 943,75
résultat de cloture d'investissement	2 435,24

RESTES A REALISER	en euro
recettes	0,00
dépenses	2 737,50
solde	-2 737,50

	en euro
Solde de la section d'investissement	-302,26
Besoin de financement / 1068 MINIMAL	302,26
Affectation volontaire proposée au 1068	19 000,00
Excédent de fonctionnement reporté 002	229 425,30

Visé par le comptable

Le 10/03/2023

Signature

D. PACAUD

